

Assistant de vie dépendance

RNCP34690 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	330t
Formacode(s)	44028, 42056
Code(s) ROME	K1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/06/2020
Date d'échéance	29/06/2023

Certificateur(s)

IPERIA · SIRET : 40041787900089

Partenaires habilités

185 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 185 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACADEMIE DU PERSONEL DE MAISON	81119809200033	Former et organiser l'évaluation
ACADEMIE ZOUZOUS APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL	85039060000011	Former et organiser l'évaluation
ACCUEIL INSERTION FORMATION ORIENTATION	40143799100029	Former et organiser l'évaluation
ACTION FORMATION	34234133600028	Former et organiser l'évaluation
ADAPECO	79457699100044	Former et organiser l'évaluation
ADG	52004190600048	Former et organiser l'évaluation
ADVENCE COACHING ET FORMATION	80465919100014	Former et organiser l'évaluation
A.F.C.I	39297563700043	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500028	Former et organiser l'évaluation
AFEC	42219375500259	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 185 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34690-assistant-de-vie-dependance/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La mission de l'assistant de vie dépendance est d'accompagner des personnes dont l'autonomie est altérée dans la réalisation de leurs activités, pouvant aller des tâches courantes aux actes essentiels de la vie quotidienne.

En fonction des besoins du particulier employeur, le professionnel pourra être amené à faire le lien avec l'entourage et/ou les autres intervenants du domicile, dans le respect de la discrétion professionnelle.

L'assistant de vie dépendance accompagne, à leur domicile, des personnes en situation de dépendance ou en situation de handicap. Cette dépendance partielle ou complète, peut être temporaire, évolutive ou permanente.

L'assistant de vie dépendance participe de façon active au maintien de l'autonomie de la personne aidée, à son domicile, dans le respect de ses habitudes de vie et de la discrétion professionnelle. Ce maintien se concrétise par une intervention adaptée lors de l'organisation, de la préparation et de la réalisation d'activités autour des repas, de l'aide à la toilette, des activités d'entretien du cadre de vie ou encore d'activités contribuant à rompre l'isolement et maintenir du lien social.

Il est en mesure d'orienter le particulier employeur dans les démarches administratives et financières liées au type d'emploi et à sa situation. Pour ce faire, ce professionnel réalise une analyse des besoins de la personne et des actes courants ou essentiels de la vie quotidienne. Cet entretien se fait avec la personne accompagnée en fonction de son degré d'autonomie. Le cas échéant, l'assistant de vie dépendance peut être amené à dialoguer avec la famille, les proches, ou les professionnels de santé qui accompagnent le particulier employeur dépendant ou en perte d'autonomie. Il propose des modalités d'intervention adaptées et individualisées, les met en œuvre avec l'accord du particulier employeur et les évalue.

L'assistant de vie dépendance agit en autonomie dans les limites des missions confiées et des responsabilités déléguées, il prend des initiatives dans le respect des procédures et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur. Il réalise ces activités en veillant aux règles de prévention et de sécurité.

L'assistant de vie dépendance développe, administre et gère lui-même son activité, le plus souvent auprès de plusieurs employeurs. Il sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

ACTIVITÉS VISÉES

- Développement de son activité professionnelle auprès de plusieurs particuliers employeurs
- Gestion de son activité professionnelles auprès de particuliers employeurs
- Prévention et sécurité au domicile
- Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables
- Personne âgée en situation de dépendance : accompagnement personnalisé
- Personne en situation de handicap : projet et accompagnement personnalisé
- Actes du quotidien et activités de l'adulte en situation de dépendance
- Repas auprès d'adultes en situation de dépendance

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'assistant de vie dépendance gère son activité multi-employeurs. Pour cela il construit et initialise son activité professionnelle, organise son activité multi-employeurs en prenant contact avec les acteurs de son environnement professionnel pour mettre en place un plan d'action pour sa recherche/son développement d'activité.

Il organise l'espace professionnel en aménageant et sécurisant le logement et les espaces de vie et de loisirs, en fonction d'une évaluation des risques présents au domicile.

Il instaure une relation et une communication efficaces grâce au recueil des informations nécessaires à l'accompagnement, à la définition des limites des interventions, à l'adaptation du positionnement en fonction de la souffrance de la personne accompagnée ou du désarroi des familles.

Il entretient le cadre de vie et prépare les repas dans le respect des consignes données par le particulier employeur et des règles d'hygiène et de sécurité des différents protocoles professionnels d'entretien du cadre de vie et du linge de la personne aidée.

Il réalise et/ou accompagne les différentes étapes de préparation et d'administration des repas conformément aux habitudes et aux besoins du particulier employeur. Pour ces deux domaines, il peut être amené à gérer des stocks et de l'approvisionnement.

Il maintient ou crée un lien entre la personne accompagnée et son environnement.

Pour cela il réalise les activités suivantes : aide à la réalisation de soins d'hygiène corporelle de la personne accompagnée ; accompagnement d'une personne à mobilité réduite dans ses sorties en veillant à sa sécurité avec l'équipement adapté ; identification des signes d'évolution de l'état de santé, adaptation des activités en conséquence et compte rendu ; partage des informations importantes avec les différents acteurs intervenant au domicile de la personne accompagnée ; réalisation des tâches administratives simples pour le compte de la personne accompagnée dans les limites du respect de la confidentialité.

Il accompagne la personne dépendante dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Il accompagne la personne à la réalisation de tout ou partie de ses activités, de ses tâches (cuisine, nettoyage, ...) ; en associant, autant que faire se peut, la personne accompagnée à la réalisation des activités quotidiennes selon son degré d'autonomie ; en identifiant les activités contribuant à rompre l'isolement de la personne accompagnée (lecture, conversation, sorties, ...) ; en proposant des activités sociales, de loisir, adaptées à l'état psychologique, au degré

d'autonomie de la personne accompagnée.

Il répond aux besoins de la personne accompagnée dans son environnement. Pour cela, il réalise les tâches suivantes : définition avec l'employeur/la famille de la « feuille de route » de la mission et des modalités de restitution des informations liées à l'accompagnement ; identification des particularités culturelles susceptibles d'influencer l'accompagnement ; association de la personne accompagnée à l'utilisation des nouvelles technologies (messagerie électronique, Internet, ...) pour garder le contact avec son environnement (famille, amis, ...).

Blocs de compétences

RNCP34690BC01 — Développement de son activité professionnelle auprès de plusieurs particuliers employeurs

LISTE DE COMPÉTENCES

Développer une stratégie de recherche d'emploi dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.
Rechercher un emploi avec des outils de communication adaptés au secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Développer des actions visant à maintenir son employabilité dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de situation professionnelle

RNCP34690BC02 — Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs

LISTE DE COMPÉTENCES

Passer un entretien de recrutement avec un particulier employeur afin de favoriser l'embauche et d'instaurer une confiance mutuelle.

Gérer son activité professionnelle et les relations de travail avec un ou plusieurs particuliers employeurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de situation professionnelle

RNCP34690BC03 — Prévention et sécurité au domicile

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place des actions de prévention et de sécurisation de l'habitat pour assurer la sécurité des enfants et des adultes.

Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels au domicile du particulier employeur ou à son propre domicile afin de sécuriser son intervention.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de situation professionnelle

RNCP34690BC04 — Entretien du domicile et du linge : pratiques éco-responsables

LISTE DE COMPÉTENCES

Entretien du domicile

Entretien du linge

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

RNCP34690BC05 — Personne âgée en situation de dépendance : accompagnement personnalisé

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé pour les personnes âgées en situation de dépendance

Collaborer avec les professionnels et les proches aidants pour la continuité de l'accompagnement de la personne âgée en situation de dépendance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de situation professionnelle

RNCP34690BC06 — Personne en situation de handicap : projet et accompagnement personnalisé

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la mise en place du projet personnalisé de la personne en situation de handicap

Collaborer avec les professionnels, la famille et l'entourage proche pour la continuité de l'accompagnement de la personne en situation de handicap

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de situation professionnelle

RNCP34690BC07 — Actes du quotidien et activités de l'adulte en situation de dépendance

LISTE DE COMPÉTENCES

Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la réalisation des actes d'hygiène corporelle, à l'habillage et au déshabillage pour son confort et son bien-être

Accompagner à la réalisation des transferts et des déplacements de l'adulte en situation de dépendance pour favoriser son autonomie et sa socialisation

Accompagner l'adulte en situation de dépendance dans ses activités sociales, physiques et culturelles afin de contribuer au maintien de son autonomie et à son épanouissement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

RNCP34690BC08 — Repas auprès de l'adulte en situation de dépendance

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser les repas en collaboration avec le particulier employeur.

Cuisiner des plats équilibrés pour les adultes en situation de dépendance.

Accompagner l'adulte en situation de dépendance à la prise de ses repas en fonction de sa situation afin de préserver son autonomie et sa sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant de vie dépendance exerce principalement au domicile des particuliers employeurs (domicile privé, foyer-logements, résidence-services...). Il peut exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant de vie – Auxiliaire de vie – Aide aux personnes âgées

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La délégation de gestes de soinsLa délégation de gestes de soins est précisée dans l'article L1111-6-1 du code de la santé publique, en vigueur depuis le 23 avril 2005, modifiée par la Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 10 JORF 23 avril 2005 « Une personne durablement empêchée [...] d'accomplir elle-même des gestes liés à des soins prescrits par un médecin, peut désigner, pour favoriser son autonomie, un aidant naturel ou de son choix pour les réaliser. »

L'aide à la prise de médicaments Article L313-26 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 art 124.

« L'aide à la prise des médicaments peut [...] être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier".

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 498 €
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	69 413
Jugés difficiles à recruter	62 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le niveau d'étude n'est pas un prérequis obligatoire et IPERIA préconise aux organismes de formation d'être attentif à certains indicateurs tels que les motivations, la représentation du métier, l'esprit d'initiative, la compréhension des consignes et la transmission d'informations compréhensibles à l'oral comme à l'écrit, la résolution de calculs simples (gérer un petit budget, faire des courses, mesurer des quantités pour les repas), l'identification des contraintes de santé pour travailler au domicile (portage, sollicitation du dos...) l'identification des disponibilités horaires, la mobilité (permis de conduire ou autre moyen de locomotion).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Un jury de délivrance de la certification professionnelle est composé, quel que soit la voie d'accès, d'un salarié, d'un employeur et d'un délégué à la certification d'IPERIA l'Institut, Président du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 178 €
Selon la branche	5 416 € – 7 200 €
Prise en charge	Branches concernées
6 178 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 200 €	CPNEFP des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile
5 933 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 416 €	CPNEFP Mutualité

Base légale

Date de décision	29/06/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/06/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	590	5	67 %	—
2018	864	23	76 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17800

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37780

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34690/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2024 à 03/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	158
Parcours menés à terme	159
Taux d'achèvement	101 %
Période	02/2022 – 01/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	391
Montant total engagé	289 012 €
Coût moyen par dossier	739 €
Durée moyenne	28 h
Période	09/2020 – 06/2023

France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	2 %
France Travail	2 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.